

ID: 082-228200010-20200429-CD20200429_56-DE



DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020

Séance du 29 et 30 avril 2020

CD20200429_56 id. 5087

> Les 29 et 30 avril 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis en assemblée départementale par le moyen de la téléconférence en vertu de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020. Monsieur le Président Christian ASTRUC, a présidé la réunion à l'hôtel du Département.

Nombre de membres du Conseil départemental : 30 Quorum: 10.

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Sont représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BAYLET (pouvoir à Mme NEGRE), M. BESIERS (pouvoir à M. BEQ), Mme COLOMBIE (pouvoir à M. BERTELLI), M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. HENRYOT (pouvoir à M. HEBRARD), Mme JALAISE (pouvoir à Mme RIOLS), Mme LE CORRE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)

Le Président a constaté que le quorum est atteint en application de l'article 2 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 et que, par conséquent, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

EXTENSION DES COLLÈGES DE VERCINGÉTORIX À MONTECH ET JEAN JACQUES ROUSSEAU À LABASTIDE SAINT PIERRE

Envoyé en préfecture le 25/05/2020

Reçu en préfecture le 25/05/2020

Affiché le 26/05/2020



ID: 082-228200010-20200429-CD20200429_56-DE

La modification de la carte scolaire votée lors de l'assemblée du 18 décembre 2019 avait pour vocation de définir le périmètre de sectorisation pour le futur collège Simone Veil de Verdun-sur-Garonne.

En effet, comme annoncé dans le rapport de sectorisation, les prévisions ne permettent pas d'envisager une diminution des effectifs des deux collèges :

- <u>Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre</u> : les effectifs passeront de 615 élèves à la rentrée scolaire de 2020 à 630 élèves à la rentrée scolaire de 2023, pour une capacité de 550 élèves (3 bâtiments modulaires viennent actuellement en accroître la capacité, et 90 élèves supplémentaires sont accueillis).
- <u>Vercingétorix de Montech</u>: le collège recense actuellement 636 élèves avec une prévision de 670 élèves en septembre 2020, pour une capacité de 432 enfants (3 bâtiments modulaires installés en 2009 et un bâtiment modulaire installé en septembre 2019 permettent actuellement d'accueillir respectivement 96 et 30 élèves supplémentaires).

Il convient donc de lancer dès à présent la démarche d'extension de ces deux établissements.

Pour ce faire, une étude de programmation va être lancée dès cette année, sur chacun des deux sites. Ces deux études seront conduites avec un cabinet de programmiste en prestation externe; un comité technique va être mis en place, regroupant les services du Département et les équipes pédagogiques et de direction de chaque établissement, en lien avec l'Inspection académique.

L'objectif de ces études de programmation est de définir précisément les besoins d'extension, en termes de salles de classes mais aussi de salles d'enseignement spécifique (par exemple : salles de sciences) et de locaux annexes, comme le foyer, la cour ou le réfectoire.

Une autorisation de programme de 110 000 € est prévue pour :

- la programmation des travaux d'extension de ces deux collèges ;
- diverses études à engager (études de sol, relevés topographiques ...).

Un chiffrage estimatif, basé sur l'expression précise des besoins, sera présenté lors d'une prochaine assemblée.

Envoyé en préfecture le 25/05/2020

Reçu en préfecture le 25/05/2020

Affiché le 26/05/2020

SLOW

ID: 082-228200010-20200429-CD20200429_56-DE

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid -19,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 18 décembre 2019 relative à la définition du périmètre de sectorisation pour le futur collège Simone Veil à Verdun-sur-Garonne,

Vu l'avis de la commission éducation, enseignement supérieur et sport,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré et procédé au vote au scrutin public par appel nominal,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

• Adopte une nouvelle autorisation de programme de 110 000 € pour le financement des études de programmation de l'extension des collèges Vercingétorix à Montech et Jean Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre et ratifie les crédits correspondants.

Pour: 28 Contre:/

Abstentions: 2

Adopté à la majorité.

Le Président,

Christian ASTRUC